

Cabinet du président
Direction de la citoyenneté
et de l'information

Contacts presse

Jérôme Alemany
02 40 99 12 46

Juliette Kaplan
02 40 99 11 18

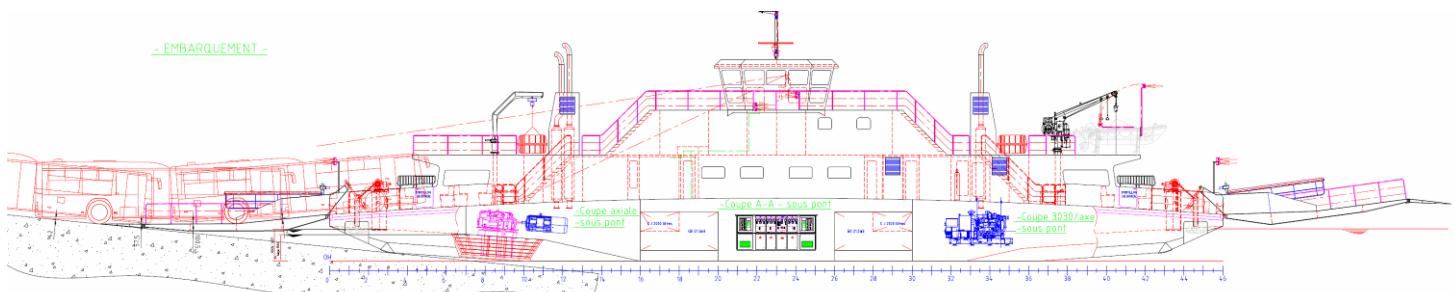
Marie Chardronnet
02 40 99 17 45

Nantes, le 29 juin 2011

communiqué de presse

Le Département commande la construction d'un deuxième bac de Loire

Le président du Conseil général de Loire-Atlantique Philippe Grosvalet a annoncé aujourd’hui à la société Merré la commande d'un deuxième bac de Loire, dans le prolongement de celui actuellement construit à Nort-sur-Erdre. Un investissement de 7,5 M€ pour les entreprises de Loire-Atlantique.



Deux nouveaux bacs pour la Loire-Atlantique, conçus et fabriqué en Loire-Atlantique ! Si les bacs départementaux n'ont jamais autant servi que ces dernières années (950 000 véhicules et 1 900 000 passagers transportés chaque année), il était temps d'engager leur renouvellement.

En juillet 2010, le Département a conclu, au terme d'une procédure d'appel d'offres européen, un marché pour la **fourniture de deux bacs transbordeurs amphidromes rouliers, à passagers, et à coque en acier**, avec l'entreprise SEE Merré, chantier naval situé à Nort-sur-Erdre (Loire-Atlantique), pour un montant de **15,7 M€ HT** dont 8,2 M€ HT pour le premier.

La construction du premier bac a commencé au début de l'année 2011 et se déroule en deux phases :

- à Nort-sur-Erdre, construction des superstructures, des tabliers et des peaks avant et arrière (extrémités du bac) avec leur mécanisme d'articulation,
- à Saint-Nazaire, construction de la coque et assemblage de celle-ci avec l'ensemble des blocs construits et transportés depuis Nort-sur-Erdre

Ce nouveau navire apportera au service des bacs de Loire :

- **une capacité d'emport plus élevée** (40 véhicules)
- **une vitesse commerciale augmentée** (8 noeuds) grâce à des moteurs plus puissants,

- **des capacités d'embarquement et débarquement des passagers accrues**, de meilleures conditions de transport et de stationnement pour les piétons et cyclistes
- **une fiabilité accrue** et donc une disponibilité renforcée

Le second bac faisait l'objet d'une **tranche conditionnelle** au marché. « *Le Département se félicite de travailler avec des entreprises de Loire-Atlantique au savoir-faire reconnu, et il fait le nécessaire pour conforter leurs compétences et leur implantation* », déclare le président du Conseil général Philippe Grosvalet. « *La construction du premier navire donne entière satisfaction et il est important que nous apportions des perspectives à ces entreprises. C'est pourquoi j'ai décidé de confirmer sans attendre la commande ferme du second navire* ». Celui-ci, d'un coût de 7,5 M€, sera réalisé en 16 mois.